



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E14955

VALABLE JUSQU'AU 19/09/2027

ÉDITÉ LE

07/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/12/1977

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 28/08/2024
40 000

Raison sociale : SOCIETE MAYENNAISE D'ELECTRICITE ET DE CHAUFFAGE

19 RUE MARCELLIN BERTHELOT
53000 LAVAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL 311 768 162

Siret : 311 768 162 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5019596

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247.000 1 289611

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247.000 1 289611

Téléphone : 02 43 49 58 70

Fax : 02 43 49 58 74

Portable :

Site Internet : <http://www.lucas.fr>

E-mail : smec@lucas.fr

Responsabilité légale :

SOC BAL (349 350 983) / LUCAS BRUNO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Effectif moyen : 64

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	28/06/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	28/06/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	28/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.